

CHARTRE ÉTHIQUE CRC SAINT-CHAMOND

Au-delà du règlement intérieur, la charte éthique réaffirme les principes fondamentaux d'accueil et d'évolution au sein de la structure. Elle repose les bases des rapports souhaitables entre usagers, équipe enseignante, administration et direction. Sa mise en oeuvre vise, entre autres, à prévenir de tout comportement non souhaitable afin de préserver les publics et les agents.

1 – Devoirs et cadre institutionnel

L'égalité devant le service public découle du principe d'égalité devant la loi tel qu'il figure dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Il s'applique autant aux usagers du service public qu'à ses agents.

L'équité vient compléter la notion d'égalité, elle permet d'adapter l'accueil des publics pour le favoriser pour tous, via notamment les droits d'inscriptions différenciés en fonction des Quotients Familiaux.

- Les engagements de chacun :

Respect du **civisme** au sens des devoirs collectifs au sein d'une société.

Respect du principe de **laïcité** et de **neutralité politique** par les agents du service public.

Respect de la **diversité** des publics et de l'équipe du Conservatoire.

Respect des agents du Conservatoire, le **respect** est dû **à chacun**.

L'outrage à agent est un acte malveillant (paroles, gestes, envoi d'un objet, etc.) en lien avec la mission d'un agent public et qui porte atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction qu'il exerce. L'outrage à agent se manifeste de différentes façons : Paroles insultantes, humiliantes, etc.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33322>

2 - Cadre d'accueil

L'établissement est un espace citoyen et responsable, au service de la culture et de chacun de ses participants.

La **Bienveillance**, l'écoute et la valorisation des personnes doivent être au centre des préoccupations.

Chacun œuvre à l'instauration d'un climat de **confiance** et à la reconnaissance de chaque individu comme engagé dans une dynamique collective.

3 - Management *

Se tenir informé de l'ensemble des actions de prévention.

Développer des principes organisationnels **justes, transparents et lisibles**.

L'accessibilité et la lisibilité de l'information sont des vecteurs de compréhension de l'action.

Veiller à la **transparence** des décisions.

Créer un environnement de travail sûr, **respectueux** et soutenant, où chacun peut exercer ses missions dans de bonnes conditions.

4 - Droits culturels

Garantir à chaque individu **l'accès aux œuvres, aux savoirs et aux pratiques**.

Accompagner l'émergence de la créativité et la stimuler.

Participer au développement du projet de l'élève et en être à **l'Écoute**

5 - Droits de participation

Rester en prise directe avec l'évolution de la société.

Veiller aux instances participatives : Conseil d'établissement, Conseil pédagogique, Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Élèves...

Être à l'écoute et rester disponible aux suggestions.

Interroger les usagers et les associer aux réflexions structurelles.

6 - Prévention des violences et harcèlements

Définition Dalloz : Ensemble d'infractions pénales constituant des atteintes volontaires à l'intégrité physique ou psychique de la personne.

Le harcèlement est une violence fondée sur des rapports de domination et d'intimidation qui a pour objet ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime et un impact sur sa santé physique ou psychique.
<https://arreteonslesviolences.gouv.fr/index.php/>

Veiller à instaurer et respecter un cadre **bienveillant et neutre.**

Ne pas répondre aux incivilités ou aux éventuelles provocations

qui doivent faire l'objet d'un signalement immédiat à la secrétaire ou au directeur, référents VHSS**.

Signaler tout comportement anormal (maltraitant / dégradant / harcelant) auprès des référents lorsque l'on en est victime ou témoin.

Au-delà des dispositifs internes au Conservatoire des numéros et sites peuvent accompagner les personnes victimes, ils sont listés en fin de document.

7 – Conduite pédagogique

- Les professeurs s'engagent à :

Garder une juste **distance pédagogique** avec les élèves et à être attentifs aux interactions, notamment lors du travail de posture.

Être **bienveillants** dans le cadre du cours.

- Les élèves s'engagent à

Faire preuve de **respect** dans le cadre de l'échange pédagogique.

8 - Responsabilité sociétale des organisations

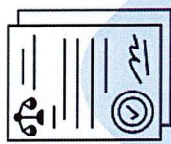
Responsabilité particulière de la culture **dans la transition écologique.**

Limitation des déplacements et **mutualisation des moyens** de déplacement.

Valorisation du réemploi, de la mutualisation des ressources et de l'allongement de la durée de vie des matériels et équipements.

**La charte managériale publiée en 2025 reste la référence de conduite pour l'ensemble des équipes de la collectivité. Elle est consultable, sur demande, au bureau du Conservatoire*

***VHSS Violence et harcèlement à caractère sexuel et se*



Devoirs et Cadre institutionnel

Égalité
Équité
Respect
Civisme
Neutralité
Laïcité



Management

Transparence
Respect
Lisibilité
Impartialité



Droits de participation

Veiller aux instances
Être à l'écoute
interroger



Conduite pédagogique

Distance
Respect
Bienveillance

Prévention des violences et harcèlements

Bienveillance
Neutralité
Savoir réagir aux incivilités
Signaler
Prévenir
Référer



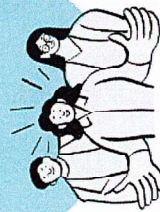
Droits culturels

Favoriser l'accès aux œuvres
Accompagner à la création
Être à l'écoute



Cadre d'accueil

Bienveillance
Confiance



R.S.O

Responsabilisation
Mutualisation
Valorisation du réemploi



**CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE
DE SAINT-CHAMOND**
58 Bd Waldeck Rousseau
42400 Saint-Chamond